



CONSOMMATION FONCIÈRE DANS LA RÉGION MULHOUSIENNE

Quelle sera la baisse à opérer ?



LE CONTEXTE

20 000 ha

d'espaces naturels artificialisés
chaque année en France
entre 2006 et 2017



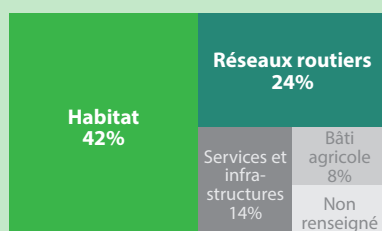
Conséquences pour l'environnement ?

L'artificialisation des sols entraîne :

1. La destruction de la **biodiversité**
2. Une augmentation du niveau de **pollution**
3. Une augmentation des **émissions de CO2**



Répartition de ces terres artificialisées ? (France)



Source: Rapport France Stratégie 2019

OBJECTIF "ZAN"

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols est un objectif fixé par la loi "**Climat et résilience**", publiée le 24 août 2021. Il vise à **diviser par 2 par décennie** le rythme d'artificialisation des sols. Il va révolutionner les politiques publiques d'aménagement **d'ici 2050** pour arriver à un équilibre entre les surfaces artificialisées et celles que l'on veut renaturer. **3 méthodes** sont proposées pour atteindre cet objectif :



La densification urbaine

Densifier davantage les nouvelles constructions, en faisant vivre une population plus nombreuse dans un même espace urbain.



Le renouvellement urbain

Limiter l'étalement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même.



La renaturation des terres

Transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

L'ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES



Image Philippe TASTET

Quelques définitions

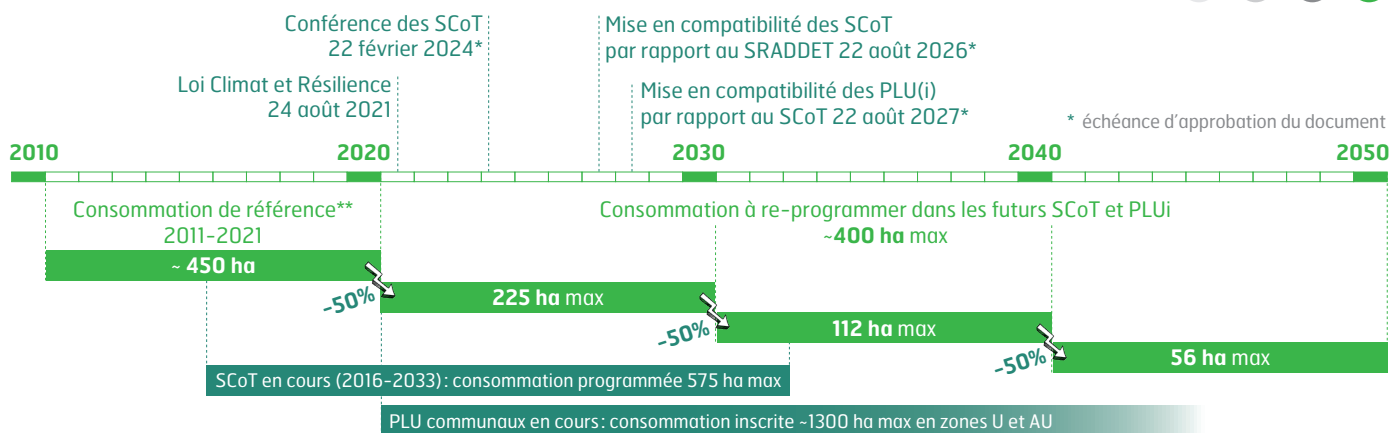
Artificialisation brute: transformation d'un sol non artificialisé en sol artificialisé par des actions d'aménagement altérant durablement tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

Renaturation (ou désartificialisation): consiste en des opérations de rétablissement ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

Artificialisation nette: déduire de l'artificialisation brute (nouvellement artificialisés), les surfaces renaturées.

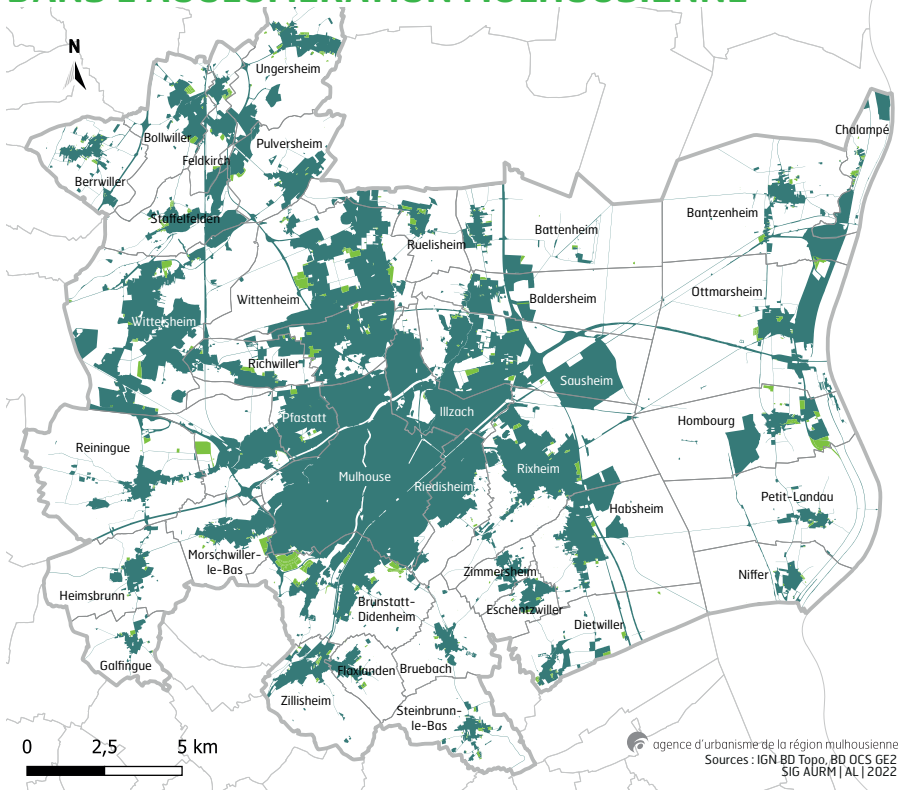
ZAN: Zéro Artificialisation Nette, objectif d'ici 2050 de faire la ville sans artificialiser de sol, sauf à renaturer des sols de façon équivalente.

RÉGION MULHOUSIENNE ? 400 ha à consommer et ensuite STOP !



La loi prévoit le ZAN d'ici à 2050. Cet objectif national est fixé par tranches de dix années, avec inscription d'une trajectoire dans les documents des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET), ainsi que dans les documents d'urbanisme (PLU et PLUi, SCoT).
 Le graphique ci-dessus indique les échéances "ZAN" et les chiffres pour la région mulhousienne notés en parallèle.

LA CONSOMMATION FONCIÈRE 2011-2021 DANS L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE**



Légende

- Espace urbanisé en 2011
- Consommation foncière 2011-2021
- Commune
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

** calculs faits à partir des vues aériennes, de la BD OCS GE2 (occupation du sol Grand Est à grande échelle) et bâtis IGN

Pour en savoir plus

Demain "Zéro Artificialisation Nette" pour les futurs SCoT et PLUi de nos territoires

Désirer la sobriété... corvée ou libération ?

[Site internet de l'AURM](#)

Édition et impression par : AURM
 Rédaction : Anne LICHTLÉ -
 anne.lichtle@aurm.org
 Directrice de publication : Viviane BEGOC

Octobre 2022

Reproduction autorisée avec mention précise de la source et la référence exacte.

APRÈS 2050, SI JE CONSOMME ... JE COMPENSE

Artificialisation nette =



artificialisation brute

-

renaturation



ZAN: QUELS ENJEUX POUR LES TERRITOIRES ?

- Un enjeu de suivi et de mesure de la consommation !
- Des façons de produire du logement, des bâtiments... chamboulées ?
- Des logiques de mutualisation d'opérations à développer.
- L'ensemble de la chaîne de l'aménagement à mobiliser.
- La maîtrise de l'imperméabilisation et la renaturation : essentiels.

Glossaire des documents d'urbanisme
 PLU : Plan Local d'Urbanisme, à l'échelle communale.
 PLUi : PLU Intercommunal, échelle EPCI.
 SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI.
 SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, à l'échelle de la région.